

Charte des règles de civilité du collégien

Le collège Eugène GUILLEVIC est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes. La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège. Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

Respecter les règles de la scolarité

- respecter l'autorité des professeurs
- respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris
- se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel scolaire nécessaire
- faire les travaux demandés par le professeur
- entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement
- se ranger dès la sonnerie avec son groupe et dans le silence avant l'entrée en cours.
- se lever lorsqu'un adulte entre dans la classe.
- entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable
- adopter un langage correct.

Respecter les personnes

- avoir un comportement respectueux
- être attentif aux autres et solidaire (briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves)
- s'écouter les uns les autres et lever la main pour prendre la parole
- refuser tout type de violence, de harcèlement et de discrimination (y compris dans le contexte d'un jeu violent)
- respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable dans l'enceinte du collège.
- faciliter et respecter le travail des agents d'entretien

Respecter les biens communs

- respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs
- ne pas manger de chewing gum dans l'enceinte du collège
- garder les locaux et les sanitaires propres
- ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques
- ne pas dégrader les véhicules de transport scolaire

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.

Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien.

Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.